

Conditions générales relatives à la carte Funway

Prenant effet le 1 juillet 2012

Ces conditions sont émises par EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.00, 00 euros, dont le siège est à VOISINS LE BRETONNEUX (78960), Bâtiment L parc d'affaires Val saint Quentin, 2 rue René Caudron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES (Yvelines) sous le numéro 303 656 847.

1) OBJET

La carte FUNWAY (ci-après la Carte) est une offre destinée aux seules personnes physiques qui permet à son Titulaire (ci après le Titulaire) de bénéficier de réductions, de services gratuits et d'offres exceptionnelles aux conditions ci-après exposées.

Ce n'est pas une carte de paiement. Cette offre est valable jusqu'à son retrait qui sera matérialisé par l'annonce de la date limite d'adhésion qui sera faite par les canaux habituels de distribution ou par tout autre moyen d'information mis en œuvre par Europcar.

2) AVANTAGES

La Carte offre à son Titulaire les avantages suivants.

2.1. Remises sur les tarifs publics en France Métropolitaine (hors DOM-TOM).

Les tarifs publics sont consultables sur www.europcar.fr ou sur demande auprès de nos agences et centrale de réservation.

- Jusqu'à 30 % sur les locations de véhicules de tourisme de la catégorie MBMR (Renault Twingo ou similaire) à la catégorie FVMR (Renault Espace ou similaire) pour les formules Week-end et semaine 5-29 jours incluant 250 kilomètres par jour (maximum 3 750 km par location).
- Jusqu'à 20 % sur toutes les locations de véhicules utilitaires à l'exception des locations mensuelles et d'une durée de 1 à 4 jours entre le lundi et le vendredi.
- Jusqu'à 15 % sur les véhicules des gammes Prestige et Fun dont les conditions spécifiques de location sont précisées dans la brochure « Ligne Prestige » mise à disposition dans les agences Europcar.
- 2 % de remise supplémentaires sur les tarifs publics faisant l'objet de promotions.

2.2. Remises sur les locations à l'étranger

Le terme « étranger » recouvre les destinations hors France métropolitaine (y compris DOM-TOM).

- Jusqu'à 15 % sur le Super Drive et jusqu'à 5% sur le Sundrive.

2.3 Autres avantages liés à la Carte Funway

2.3.1 Pour les locations en France Métropolitaine (hors DOM-TOM)

Pour ces locations, il est accordé la gratuité sur les équipements et prestations suivants (dans la limite de trois (3) par location)

- Siège bébé • Rehausseur • Siège enfant.

2.3.2. Accès au Service Ready

Les conditions du Service Ready sont consultables sur le site Internet www.europcar.fr ou disponibles sur simple demande à Europcar France Service Fidélisation, Bâtiment L, parc d'affaires Val saint Quentin, 2 rue René Caudron, 78960 Voisins le Bretonneux - fax : 01.70.71.95.57- Tél. : 0 825 566 466 (0,15 ttc/mn).

L'utilisation de la Carte par le Titulaire vaut acceptation sans réserve, par ce dernier, des conditions du Service Ready.

Remise sur le prix de véhicules d'occasion

3% de remise sur l'achat d'une voiture d'occasion du parc d'occasion Europcar France vendue sur le site du Mesnil Amelot.

Tous les avantages de la Carte ne sont pas cumulables avec ceux accordés dans le cadre d'un tarif négocié avec Europcar.

3) CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour pouvoir obtenir la carte et bénéficier de ses avantages, il faut :

3.1. Etre une personne physique répondant aux critères suivants :

- Avoir son domicile principal en France Métropolitaine (hors Dom Tom)
- Etre habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux Conditions Générales de Location et aux règles de qualification Europcar en vigueur qui déterminent notamment les conditions d'âge du locataire, d'ancienneté de son permis et les moyens de paiement acceptés, en fonction de la catégorie du véhicule. (Pour les locations au départ de France Métropolitaine, les informations correspondantes sont incluses dans les conditions générales de location et le Guide de la Location qui peuvent être retirés dans les agences Europcar).
- Satisfaire aux présentes conditions générales.

3.2. Accepter l'offre

- Le formulaire d'adhésion papier doit être impérativement daté, signé et retourné à Europcar France Service Fidélisation, Bâtiment L, parc d'affaires Val saint Quentin, 2 rue René Caudron, 78960 Voisins le Bretonneux - fax : 01.70.71.95.57-.Le formulaire annexé à la brochure de la Carte Funway est disponible dans les agences Europcar, ou sur demande auprès de son centre de réservations, ou sur son site internet www.europcar.fr, ou encore par courrier à l'initiative d'Europcar.
- Sur Internet, après confirmation de la commande par le Titulaire, Europcar adresse un accusé de réception par voie électronique à l'adresse e-mail du Titulaire qui entraîne l'acceptation définitive de l'offre.
- Pour toute commande effectuée via le centre téléphonique de réservations ou via une agence Europcar, Europcar adresse dans un même envoi au titulaire, la confirmation de sa commande et sa facture.

3.3. Payer le prix

Quand le formulaire d'adhésion a été dûment complété, le prix doit être réglé de la façon suivante :

- En mentionnant sur le formulaire d'adhésion papier ou sur le site Internet de Europcar ou au centre téléphonique de réservations Europcar, le numéro complet d'une carte bancaire appartenant au Titulaire. Le numéro de la carte bancaire précitée sera transmis en banque pour encaissement sur un compte bancaire EUROP CAR FRANCE.
- Dès paiement du prix, le Titulaire a accès aux avantages définis à l'article 2.

3.4. Refus de délivrance – annulation

3.4.1 Refus de délivrance

Europcar se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande d'adhésion en refusant de délivrer la Carte et l'accès aux avantages qui y sont liés, s'il s'avère que le Titulaire figure sur la liste de surveillance d'Europcar, régulièrement déclarée auprès de la CNIL, ou si le Titulaire ne remplit pas les conditions d'éligibilité à la carte Funway décrites dans le point 3.1.

3.4.2. Annulation

Le défaut de paiement du prix et/ou le manquement à une des conditions d'attribution décrites à l'article 3.1 entraînent l'annulation immédiate de la Carte et de tous ses avantages, sans préavis, et rend le Titulaire redevable des gains dont il aurait pu bénéficier du fait de son utilisation. Lesdits gains seront calculés sur la base du tarif public en vigueur au jour de la réservation (hors promotion, hors prépaiement...).

3.5. Adhésion conclue dans le cadre d'une vente à distance

Dans une telle hypothèse, pour satisfaire aux dispositions des articles L 121-16 et suivants du Code de la Consommation, il est précisé que le Titulaire s'il a la qualité de consommateur bénéficie d'un droit

de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 7 jours francs qui court à compter de la réception de sa Carte. Pour user de son droit, le Titulaire doit faire retour de sa Carte, dans le délai précité, par lettre recommandée avec accusé de réception à Europcar France Service Fidélisation, Bâtiment L, parc d'affaires Val saint Quentin, 2 rue René Caudron, 78960 Voisins le Bretonneux, qui en assurera le remboursement dans un délai maximal de 30 jours. Toutefois, si le Titulaire a pu bénéficier d'un quelconque avantage lié à la Carte, la valeur de cet avantage se compensera avec le prix de la Carte. La valeur de cet avantage sera calculée sur la base du tarif public non prépayé en vigueur au jour de la réservation. La partie débitrice réglera l'autre partie du solde dû, sans délai.

4) CONDITIONS D'UTILISATION – VALIDITE

4.1. Usage

La Carte est nominativement établie à la personne de son Titulaire qui doit en faire un usage personnel, elle est non cessible. Son Titulaire doit apposer sa signature au dos de la Carte.

4.2. Validité

- Elle est délivrée pour une période de 24 mois à compter de son émission. La date d'échéance est indiquée sur cette dernière sous la forme mm/aa. Au-delà du dernier jour du mois concerné, elle ne peut plus être utilisée.
- Il n'y a pas de tacite reconduction à l'échéance, ce qui impose une nouvelle souscription aux conditions qui seront alors en vigueur si l'offre d'adhésion est maintenue par Europcar.

4.3. Opposition par le Titulaire

- En cas de perte ou de vol de la Carte, le Titulaire doit en aviser Europcar par écrit en ayant soin de préciser son numéro d'identité conducteur (Driver ID).
- Une nouvelle Carte pour la période de validité restante est adressée gratuitement au Titulaire si ce dernier en fait la demande et sauf décision contraire motivée d'Europcar.

4.4 Retrait - Opposition par Europcar

- La Carte demeure la propriété d'Europcar et doit lui être restituée à première demande.
- Europcar peut également mettre fin à tout moment, pour juste motif, aux avantages dont bénéficie le Titulaire, ce que ce dernier déclare accepter sans réserve. Il en est notamment ainsi dans le cas où¹ le Titulaire fait l'objet d'une inscription sur la liste de surveillance.
- Dans cette hypothèse et sous réserve de l'application des stipulations de l'alinéa suivant, Europcar remboursera dans un délai maximum de 30 jours, soit l'intégralité du prix payé si le Titulaire n'a pas encore bénéficié d'un avantage lié à l'attribution de la Carte soit, si elle s'établit en sa faveur, l'éventuelle différence entre le montant des avantages offerts et le prix de la Carte.
- Si le Titulaire reste redevable, à quelque titre que ce soit, d'un montant quelconque, ce dernier se compensera avec le prix de la Carte ou avec le reliquat déterminé conformément à l'alinéa qui précède. La partie débitrice s'oblige à régler le solde dû sans délai à l'autre partie.

5) AUTRES CONDITIONS LIEES A LA LOCATION

5.1. Les locations effectuées avec la Carte demeurent soumises aux Conditions Générales de Location en vigueur dans le pays où s'effectue la location au moment de cette dernière.

5.2. La possession de la Carte ne garantit pas la disponibilité des véhicules et n'offre aucun complément de garantie ou d'assurance tant au Titulaire qu'aux passagers du véhicule loué.

6) DISPOSITIONS FINALES

6.1. Modifications

Europcar se réserve le droit de modifier les présentes conditions après avoir adressé, par tout moyen de son choix, un avis de modification au Titulaire au moins un mois à l'avance.

6.2. Réclamations

Europcar ne saurait être tenu pour responsable des litiges entre le Titulaire et d'autres partenaires ou prestataires autres qu'Europcar. Toute demande relative aux avantages liés à la Carte doit être adressée à : Europcar France Service Fidélisation, Bâtiment L, parc d'affaires Val saint Quentin, 2 rue René Caudron, 78960 Voisins le Bretonneux - fax : 01.70.71.95.57- Tél. : 0 825 566 466 (0,15 ttc/mn).

6.3. Loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Les informations du formulaire d'adhésion sont indispensables pour créer votre identifiant conducteur et/ou lier ce dernier aux avantages offerts par la Carte. A défaut, il ne peut être donné suite à votre demande. Ces informations sont destinées aux membres du réseau Europcar (sociétés mères, filiales, partenaires et affiliés). Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant à :

Europcar France Service Fidélisation, Bâtiment L, parc d'affaires Val saint Quentin, 2 rue René Caudron, 78960 Voisins le Bretonneux.